

# APPRENDRE A PILOTER

Le BIA n'est pas nécessaire pour apprendre à piloter, cependant, c'est un diplôme d'état soutenu conjointement par l'Education Nationale et les instances aéronautiques. A ce titre, il vous octroie l'équivalence de la partie théorique initiale qui sera complétée par des cours tout au long de la formation. L'instructeur évaluera votre niveau pour obtenir l'ABL.

L'ABL : Autorisation de Base LAPL, Age minimum 16 ans

L'obtention du BIA **augmente le montant des bourses de pilotage**, qui sont rétribuées par la FFA aux moins de 21 ans (Fédération Française de l'Aéronautique) pour le jeune pilote en instruction (détails en fin de document).

- **Le principe de l'école de pilotage**

Contrairement à la formation du BIA dont les jours et les horaires sont fixés à l'avance, l'organisation de l'école de pilotage ressemble plus au principe d'une auto-école.

Quand le jeune est disponible et qu'il peut être accompagné s'il n'est pas autonome, vous contactez **Hervé CLARINVAL**, instructeur et responsable pédagogique de l'ACME (Aéroclub Marcillac Estuaire) **au : 06 07 01 81 00 TOUJOURS PAR TEXTO**. Après analyse de son emploi du temps et de celui des autres instructeurs, du planning des avions **et de la météo**, Hervé vous recontacte pour vous proposer des créneaux d'instruction.

Comptez au minimum, 1h30 de présence, 30mn de briefing, environ 40mn de vol et 20mn de débriefing. Le vol avec un instructeur est à ce jour d'environ 2,50€ la minute, attention les tarifs varient en fonction de l'avion utilisé.

Des cours théoriques sont mis en place certains samedis après-midi. Hervé indiquera au jeune pilote à partir de quand il doit venir suivre ces cours qui aident beaucoup à la préparation des différents examens théoriques sous forme de QCM. L'inscription à ces QCM se fait en ligne et Hervé vous donnera la démarche à suivre. Il faut compter 60€ à l'inscription de l'examen théorique LAPL ou PPL (valable 4 fois). Des dates d'examens vous seront proposées et le lieu vous sera communiqué...

Des livres sont prêtés par le club et un lien avec « Aéro glipli » par abonnement sur internet, vous est proposé. Hervé vous demandera d'avoir une clé USB pour qu'il télécharge les éléments travaillés pendant les vols et pour préparer les suivants. Un cahier de brouillon sera fourni, ainsi qu'un livret de progression papier en attendant la version numérique qui est estimée à 2€ par mois.

- **Règlementation**

Pour le lâché, il est obligatoire de passer une visite médicale chez un médecin généraliste habilité aéronautique. Nous préconisons le Docteur Denis BLANCHARD : 10 Bld Denfert Rochereau - 17500 Jonzac - 05 46 48 14 58 (80€ la visite – non pris en charge par la sécurité sociale). Sinon il existe, sur internet, une liste de médecins agréés Aéro, choisissez ceux faisant aussi l'examen cardiologique. Elle sera valable 5 ans tant que le/la pilote est âgé(e) de moins de 40 ans, 2 ans ensuite pour un(e) titulaire du LAPL, 1 an pour les PPL de plus de 60 ans.

- **Il vous faudra remplir et fournir à l'aéroclub**

- Une **fiche de renseignements**.
- Une **fiche d'autorisation parentale** des deux parents ou faire une attestation de prise en charge de toutes responsabilités de la formation dans sa globalité.
- Une **photo d'identité** si le jeune pilote n'a pas fait le BIA, sinon nous en avons déjà une.
- Idem pour la photocopie recto / verso de la **carte d'identité**.



- **Quand le jeune pilote sera plus expérimenté, il aura besoin de matériel (proposé en vente à l'Aéroclub)**



Une carte de navigation de l'année en cours

Une planchette de vol

Un rapporteur

 <p>Nous vous proposons également l'acquisition d'un casque DE PILOTE débutant et sa sacoche pour la somme de <u>120€</u> (79€ de réduction sur le prix proposé en « Boutique du Pilote »).</p> <p>Sur commande</p>	 <p>Il lui faudra un carnet de vol (<u>20€</u>)</p>
--	---

- La licence FFA est obligatoire

Après la licence « Jeunes Ailes » il y a la licence « FFA » qui est de 89€ en 2024. Si le jeune entre en école de pilotage dès le 1<sup>er</sup> juin de son année de l'obtention du BIA, la licence FFA sera valable 19 mois. En compensation, la FFA impose l'adhésion à la revue « info pilote » pour 47€ pour la même période. Sur le tarif de cette licence, la FFA accorde une remise de 40€.

$$89€ \text{ (licence FFA)} + 47€ \text{ (revue info pilote)} - 40€ \text{ (remise FFA)} = 96€ + 20€ \text{ (carnet de vol)} = 116€$$

Suite à votre règlement, nous inscrivons le jeune dans le site de la FFA « SMILE ». Nous imprimerons la licence FFA dont vous garderez un exemplaire. Vous recevrez un mail de confirmation.

L'adhésion au club est obligatoire (60€), nous l'offrons aux BIA. Elle sera à régler 19 mois après la date de l'obtention du BIA.

Ex : BIA obtenu en 2023, la licence FFA et l'adhésion seront à régler en janvier 2025. Vous aurez à signer votre carte membre du club, à prendre connaissance du règlement intérieur qui se trouvent dans la rubrique « Club »

- Les papiers à avoir sur vous lors du vol
  - Une pièce d'identité et la carte membre du club
  - Votre licence FFA
  - Votre carte de membre du club

Le carnet de vol et votre livret de progression restent au club dans votre dossier suspendu situé dans la salle de cours.

- L'évolution

Si le/la jeune pilote commence à 13 ans, un cours par mois suffit.

A partir de 14 ans 2 cours par mois ;

A 16 ans c'est l'âge minimum pour le lâché et l'obtention de l'ABL

- **Lâché** : C'est le moment où l'instructeur estime que l'élève pilote en instruction est prêt(e) à voler seul(e). L'élève devra avoir effectué 20 décollages et atterrissages supervisés pour que le lâché soit validé. A ce stade, l'élève ayant moins de 21 ans sera crédité(e) d'une bourse de 350 €
- **ABL** : A la validation de l'examen pratique par l'instructeur, l'élève de moins de 21 ans sera crédité(e) d'une nouvelle bourse de 350 €. S'il/elle est détenteur(trice) du BIA, cette bourse passe à 520 €
- **LAPL ou PPL théorique** : A l'obtention de l'examen théorique, l'élève détenteur(trice) du BIA licencié(e) « jeunes ailes » sera crédité(e) d'une bourse de 100€, 75€ s'il/elle ne dispose pas de la licence « jeunes ailes »
- **LAPL complet ou PPL complet** : A la validation de l'examen pratique par l'instructeur, l'élève sera crédité(e) d'une bourse de 700 €

Le nombre d'heures indiqué dans la brochure est une estimation nationale. Il en faudra moins pour certains(es) et plus pour d'autres. Il en va de la sécurité des pilotes.